

La chambre de visite est formée par le prolongement des manettes du foyer. Située en avant du four, elle a 6 pieds 6 pouces de longueur sur 4 pieds 2 pouces de largeur. Elle permet au chauffeur de surveiller le feu, et sert à retirer les cendres lorsque le besoin s'en fait sentir. On y accède au moyen d'un escalier disposé le long du four. Un châssis de foyer en fonte, scellé verticalement contre la murette qui limite la chambre de combustion contient deux portes : l'une placée à la hauteur du radiateur, donne accès au cendrier ; l'autre, au niveau de la grille, permet de regarder le feu en cas de besoin.

Une petite balustrade de 1½ pieds de hauteur, établie tout autour de la chambre de visite, empêche les ouvriers d'y tomber par inadvertance.

Le carneau, disposé à la suite du foyer, conduit les gaz incandescents à la locomobile. Sa longueur, mesurée suivant la ligne d'axe, est de 6½ pieds. Sa section va en diminuant d'une façon continue depuis le foyer jusqu'à la locomobile, et sa coupe longitudinale présente un arrondi de grand rayon, pour que le changement de direction de la flamme s'effectue avec le moins de perte de charge possible.

Un registre en fonte permet d'augmenter ou de ralentir le tirage suivant les besoins.

La conduite du feu est extrêmement simple. La sciure est apportée dans des sacs que le chauffeur vide dans la trémie de chargement ; elle coule par les ouvertures de la voûte et tombe en tas sur la grille. On l'allume avec quelques débris de bois et copeaux ; au commencement, il en passe une petite quantité entre les barreaux, mais le chauffeur la reprend et la rejette par la porte du foyer sur le tas en ignition ; on peut laisser cette porte entr'ouverte presque en permanence, de manière à faciliter la combustion.

Le chauffeur égalise de temps en temps le tas incandescent avec un râteau lorsque son sommet est près d'atteindre la voûte ; il débouche aussi parfois les ouvertures de la trémie lorsqu'elles sont obstruées ou que leur débit n'est pas assez abondant. Moyennant ces légères précautions, on parvient à entretenir une combustion égale et très régulière.

La locomobile est en général chauffée au moyen de sciure, comme nous venons de l'indiquer ; un dispositif spécial permet toutefois de renoncer à ce combustible et de recourir à la houille en cas d'avarie ou d'inutilisation momentanée du four pour un motif quelconque.

Dans ce dernier cas, on démolit les rangs de briques du carneau situés au-dessus du dallage ; on dispose une grille ordinaire à la place qu'elle occupe généralement dans la boîte à feu de la machine, et l'on couvre le carneau par une plaque métallique qui sert de cendrier à la locomobile.

Le four entier est construit en briques ordinaires, maçonnées au mortier de chaux hydraulique. Sur les parois de la chambre de combustion et sur celles du carneau seulement, on a ménagé un vêtement de 4½ pouces en briques réfractaires hourdées en terre à four. La voûte du foyer est également établie en briques réfractaires.

Il est indispensable de prendre quelques précautions au moment de la mise en marche du four. Il faut attendre que les mortiers soient bien secs et marcher au début avec un feu très doux, sans quoi l'on risquerait de gercer toutes les maçonneries. Au bout de quelques jours, le four peut fonctionner d'une façon normale.

On peut brûler en marche ordinaire à peu près 700 livres de sciure à l'heure ; soit 400 livres par verge carrée de grille, sa surface étant de 14 pieds ¾ pouces carrés.

La construction complète du four a coûté \$400.00 environ.

Des essais de vaporisation, effectués il y a quelque temps, ont accusé une production de vapeur supérieure à 3 livres par livre de sciure brûlée.

C'est un très joli résultat digne d'encourager les industriels qui possèdent des quantités notables de sciure sans emploi. Les frais nécessités par la construction d'un foyer analogue à celui qui vient d'être décrit seront largement compensés par l'économie de houille résultant de la bonne utilisation de leurs déchets. — *Génie civil.*

LA

LÉGISLATURE PROVINCIALE

La législature provinciale a été ouverte mardi ; le discours du trône, qui est censé contenir l'indication des mesures que le gouvernement se propose de soumettre aux chambres, et que nos confrères quotidiens ont publié *in extenso*, indique les suivantes : une modification de la loi concernant la diffamation ; une loi destinée à réprimer la corruption électorale ; une loi sur la qualification des jurés et une autre loi pourvoyant au rachat des rentes seigneuriales des îles de la Madeleine.

Il y est aussi question de la création d'un parc national pour la conservation d'une réserve forestière et de terrains de chasse et de pêche.

Dans la partie didactique plus longue que la partie pratique, le lieutenant-gouverneur constate, entre autres choses, que le nombre des beurreries et fromageries de la province est actuellement de 1450 ; que le budget de cette année réglera complètement les engagements laissés par le gouvernement Mercier et que la province n'aura probablement pas besoin du plein montant de l'emprunt (\$10,000,000, sur lesquels on a déjà emprunté \$7,000,000) autorisé en 1890.

Le règlement des comptes en litige entre la province de Québec, celle d'Ontario et le gouvernement fédéral, nous est promis dans le cours de l'année. Après avoir fait cette rentrée de fonds et pris "les arrangements que requiert encore la situation financière de la province," on nous promet de voir si l'on ne pourrait pas diminuer un peu les taxes.

Ces arrangements que requiert encore la situation de la province, jettent une ombre sur le tableau. Cela peut être tout à fait inoffensif ; mais aussi cela pourrait bien menacer encore nos goussets.

Enfin, le discours du trône nous dit que les détails de l'emprunt de trois millions, négocié l'hiver dernier par M. Hall, seront soumis à la chambre, qui aura aussi à ratifier le contrat passé avec le Crédit Lyonnais et la banque de Paris et des Pays-Bas, pour la conversion de l'emprunt de \$4,000,000 fait en France en 1891 par M. Mercier et renouvelé l'année dernière par M. Hall.

LA MORUE EN NORVÈGE

Nos pêcheurs de la côte de la Gaspésie ne sont pas les seuls, probablement, qui s'intéresseront au récit de la manière dont la pêche à la morue se fait en Norvège, pays qui fait concurrence aux bancs célèbres de Terre-Neuve, pour la fourniture de morue aux marchés du monde entier ; et où l'on extrait du foie de ce poisson, l'huile si renommée.

En Norvège, on pêche la morue à la ligne et à la seine, la pêche à la ligne se fait de deux manières : avec la ligne longue ou ligne de fond et avec la ligne à main. Avec cette dernière on n'emploie qu'un hameçon et la bouëtte ou l'appât consiste en un morceau du cartilage qui recouvre les os de la morue, arrangé de façon à ressembler à la seiche. Les lignes longues sont appâtées avec